

Soutien à une proposition de loi référendaire sur les ADP

La période de recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris a débuté le jeudi 13 juin 2019, pour une durée de neuf mois (cf. procédure de référendum d'initiative partagée visée à l'article 11 de la Constitution).

Les électeurs peuvent donc dès à présent déposer leur soutien sur le site internet dédié :

www.referendum.interieur.gouv.fr

La Mairie vous informe qu'elle met à disposition un ordinateur en mairie pour les citoyens n'ayant pas accès à internet ou ayant des difficultés d'utilisation.

Ces personnes pourront être accompagnées par un (ou une) agent(e) disponible aux horaires d'ouverture de la Mairie.